FONDATION DU PATRIMOINE

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ

Recevez le soutien de la Fondation du patrimoine et de Morlaix Communauté

pour vos travaux de restauration

Sauvegarder le patrimoine, c'est possible grâce à une mobilisation collective !

La Fondation du patrimoine Bretagne et son réseau de bénévoles agissent au quotidien, aux côtés des acteurs locaux. Elle valorise la richesse et la diversité du patrimoine breton et contribue à la vie économique et sociale du territoire.

Les collectes de dons

permettent de recueillir des fonds auprès d'un large public.

Les mécènes nationaux

La Fondation propose aux grandes entreprises de soutenir des projets répondant à leurs valeurs.

Les jeux Mission patrimoine

financent la restauration des projets sélectionnés dans le cadre de la Mission Patrimoine.

Les mécènes régionaux et clubs de mécènes

Des entreprises locales apportent leur soutien aux projets de la Fondation, dans le cadre de collectes de dons ou en rejoignant un club de mécènes.

Les labels

aident les propriétaires privés à réaliser leurs travaux de restauration.

Les prix et concours

La Fondation soutient et organise plusieurs prix et concours afin de récompenser des initiatives exemplaires.

Les partenariats avec des collectivités territoriales

Des Conseils régionaux et départementaux, intercommunalités et communes apportent des subventions aux projets de la Fondation.

Nos aides directes

Prélevées sur nos fonds propres, elles récompensent les meilleures collectes de dons et financent les labels.

Nos programmes thématiques

Patrimoine Emploi, pour soutenir des chantiers d'insertion, et Patrimoine Naturel, pour des projets environnementaux.

Je suis un particulier ...

Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ? Attribué pour 5 ans, le label peut vous permettre de bénéficier des aides suivantes :

Octroi d'une aide de la Fondation

Au minimum 2 % des travaux.

Avantage fiscal

Déduction de 50 % minimum du montant des travaux du revenu imposable.

Mobilisation de mécénat

Sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises.

Aide des collectivités

Selon les cas.

© H. Ronné

© M.Marineau

© L.L Vendeville

Le label reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non-bâti (parcs et jardins) :

- Situé dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants.

  OU

- Situé en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

  OU

- Situé en site classé au titre du code de l'environnement.

  OU

- En dehors de ces zones, non-habitable caractéristique du patrimoine rural : pigeonnier, lavoir, four à pain, chapelle, moulin, etc.

© PDe Chabannes

© E.Comte

© Desruelle

Je suis une collectivité ou une association ...

Vous possédez un élément patrimonial bâti, naturel, mobilier, protégé ou non au titre des Monuments historiques, à sauvegarder et valoriser ? En organisant des collectes de dons, la Fondation du patrimoine vous accompagne dans votre démarche de restauration extérieure et/ou intérieure.

Les donateurs bénéficient ainsi d'une réduction de :

66 % de l'impôt sur le revenu

60 % de l'impôt sur les sociétés

75% de l'impôt sur la fortune immobilière

©Espace des sciences

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé tout le long de votre projet :

- Appui dans vos démarches.
- Conseils techniques.
- Aide à l'établissement d'un plan de communication.
- Récompenses attribuées lorsque vous parvenez à susciter un engouement populaire en faveur de votre projet.

Toutes les collectes sont accessibles sur le site internet de la Fondation du patrimoine :

www.fondation-patrimoine.org

© Mairie de Plougasnou

CONTACTS

MORLAIX COMMUNAUTÉ
2b, voie d'accès au Port- BP 97121
29671 Morlaix cédex
Téléphone : 02.98.15.31.31
contact@agglo.morlaix.fr
www.morlaix-communaute.bzh
Suivez-nous sur :

FONDATION DU PATRIMOINE BRETAGNE
55, rue Charles Nungesser
CS 20116 - 29802 BREST cedex 9
Téléphone : 02.98.04.86.28
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur :

Photo 1ère page : © Mairie de Guimaëc - Fondation du patrimoine - Édition : janvier 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique